

## ***Mairie de Les Vallées de la Vanne***

***Chigy – Theil sur Vanne - Vareilles***

*5 route du miroir - Theil sur Vanne*

89320 LES VALLEES DE LA VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2017

## Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX.

**Sont présents** : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Gérard TERVILLE, Lysiane LE GOFF, Cédric CORNAIRE, Patrick MORCEL, Claudine LECLERC, Camille BRAULT, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Sébastien BARRE, J. Aline CLEMENT, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Nathalie COLIN, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST

**Représentés** : Florent MIGNOT, Cyril CHARLES, Elisabeth ROGER, Joël CRETTE, Marie-Laure CABOURDIN

**Absents** : Ludovic DUVEAU, Bernard PERRIN-BONNET, Michelle MICHALKOVIC, Lionel LANGUILLAT, Jean-Marc HAMARD

23 conseillers présents, 5 conseillers représentés, 5 conseillers absents.

**Secrétaire de séance** : Luc MAUDET

*Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2017 est approuvé par 27 voix pour et une voix contre.*

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CANTINE-GARDERIE 2014-2015 - DE 2017\_056**

Monsieur Le Maire présente le bilan financier de la cantine et de la garderie scolaire de Theil pour l'année scolaire 2013-2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de demander aux communes concernées le remboursement des frais de repas et de garderie, en fonction du nombre d'enfants.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET - DE 2017\_057**

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour le service cantine-garderie et centre de loisirs. Ce poste sera occupé par un animateur déjà employé sur la commune partiellement en poste d'adjoint d'animation et partiellement en poste d'adjoint technique. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer ce poste d'adjoint d'animation.

#### **CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL A TEMPS NON-COMPLET - DE 2017\_058**

Une secrétaire de mairie ayant réussi son concours d'attaché territorial, et pour le conserver dans la commune, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), de créer un poste d'attaché territorial à temps non-complet de 5h hebdomadaire, avec effet au 01 juillet 2017.

#### **RIFSEEP - MODIFICATION - DE 2017\_059 et DE 2017\_060**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE\_2017\_029 du 28 mars 2017, et propose pour une meilleure administration, de modifier l'expression **tous** les quatre ans par **au moins** tous les quatre ans dans la phrase

« Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen **au moins** tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions.....», afin de pouvoir remercier les agents qui s'investissent dans leur travail.

Monsieur le maire propose d'étendre la délibération 2017\_029 concernant le RIFSEEP aux catégories A et B

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à la majorité (1 abstention) d'approuver les deux propositions.

#### **TAUX PROMUS / PROMOUVABLES - DE 2017\_061**

Dans sa délibération DE\_2017\_028 en date du 28 mars 2017 le conseil municipal proposait un taux de 100% de promu/promouvable à l'avis du Comité technique paritaire. Après accord du comité technique paritaire, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) décide d'adopter définitivement un taux de promu/promouvable de 100% pour les catégories A, B et C du personnel.

#### **CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER ET RÉMUNÉRATION - DE 2017\_062**

Pour le bon fonctionnement du centre de loisirs, monsieur le maire explique qu'il y aurait lieu, de créer deux emplois saisonniers sous le grade d'adjoint d'animation saisonnier sur l'échelle C1 à temps complet. Ces postes sont destinés à favoriser le remplacement d'agents en éventuel arrêt de travail. Ils seraient rémunérés au taux forfaitaire journalier de 71,40 € pour un titulaire de BAFA et au taux de 70,28 € s'il n'est pas titulaire du BAFA.

La création de ces deux postes est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

#### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2017 - DE 2017\_063**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Nom de l'association</b>	<b>Voté</b>	<b>Voté</b>
ADILY	30 €	30 €
ADMR	150 €	150 €
APVV	100 €	100 €
Association « Joyeuse Entente »	3 000 €	3 000 €
Association « Musique en Othe » de Cerisiers	130 €	130 €
Association Brigitte Bardot	190 €	250 €
Association des Secrétaires de mairie (ASEAMAS)	70 €	70 €
Association L'Amitié des quatre villages de Noé	120 €	200 €
Association Plaisir de lire de Vareilles	450 €	450 €
Chigym'forme	100 €	120 €
Club des quatre saisons	280 €	280 €
Club Omnisports Theillois	500 €	500 €
Collège Gaston Ramon		525 €
COJUKIVA (Comité de jumelage franco-allemand)	50 €	50 €
Comité des fêtes Chigy	200 €	200 €
CREARTIS	420 €	420 €
Gymnastique Volontaire La Vannoise de Noé	120 €	120 €
Haltérophile club Sénonais de Sens	30 €	30 €
La Truite	50 €	50 €
L'UNA de Cerisiers	210 €	300 €

MFR du Jovinien		50 €
OMS	100 €	100 €
P.O.M Pays d'Othe Multisports de Cerisiers	190 €	190 €
Photoclub	50 €	50 €
Resto du coeur	100 €	100 €
Section Gymnastique Volontaire de Cerisiers	190 €	190 €
SPA de l'Yonne	60 €	100 €
Téléthon	50 €	50 €
Tennis Theillois	500 €	500 €
Union Sportive de Cerisiers	140 €	140 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 010 €</b>	<b>8 445 €</b>

Les subventions aux coopératives scolaires de Theil et de Chigy seront homogénéisées et seront votées dans une prochaine séance du conseil municipal.

#### ERREUR SUR LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT DE CHIGY - DE\_2017\_064

Suite à une erreur dans le Compte Administratif 2016 du service assainissement de Chigy sur les résultats reportés 2015 votés lors de la réunion du 11 avril 2017, Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les bons résultats définis exacts comme suit :

	Résultats de clôture 2015	Résultats 2016	Résultats de clôture 2016
Investissement	- 5 930,32 € (voté 5931 € le 11 avril)	- 1 830,78 €	-7 761,10 €
Fonctionnement	3 102,50 € (voté 3103,18 € le 11 avril)	13 635,27 €	16 737,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 827,82 €</b>	<b>11 804,49 €</b>	<b>8 976,67 €</b>

#### DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE- DE\_2017\_065

Suite aux remarques du Receveur Municipal, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les opérations d'ordre budgétaire concernant les travaux en régie sont déséquilibrées au budget de l'exercice 2017. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60628	Autres fournitures non stockées	2000.00	
60631	Fournitures d'entretien	10000.00	
6068	Autres matières et fournitures	8000.00	
722 (042)	Immobilisations corporelles		20000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>20000.00</b>	<b>20000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2132	Immeubles de rapport	12000.00	
2313	Constructions	-12000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>20000.00</b>	<b>20000.00</b>

### CADENCE D'AMORTISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT DE THEIL - DE 2017\_066

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter une durée d'amortissement linéaire de 5 ans pour le branchement réseau d'eau potable de la station d'épuration de Theil.

### DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT DE THEIL - DE 2017\_067

Suite aux remarques du Receveur Municipal, monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	847.00	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	-847.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	846.00	
28158 (040)	Autres matériels, outillage technique		846.00
131	Subvention d'équipement		-70000.00
4582	Recettes (à subdiviser par opération)		70000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>846.00</b>	<b>846.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>846.00</b>	<b>846.00</b>

### BATIMENT ATR, APPARTENANCE AU DOMAINE PUBLIC - DE 2017\_068

Monsieur le maire expose que le terrain ATR que la commune vient d'acheter appartenait au domaine public quand il était propriété du département. Le conseil municipal doit décider qu'il appartient toujours au domaine public pour continuer à bénéficier de ces avantages fiscaux.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de l'appartenance du terrain ATR au domaine public.

### FIXATION DES TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS - DE 2017\_069

Monsieur le maire propose de fixer la participation financière maximale des familles pour l'année 2017-2018 suivant les quotients familiaux, à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL	0 à 650	651 à 1000	> 1000
tarif journée (7h15 - 19h00)	9.00 €	11.00 €	13.00 €
tarif 1/2 journée (7h15 - 14h00) ou (11h30 - 19h00) avec repas	5.00 €	6.50 €	8.00 €
tarif 1/2 journée (7h15 - 11h30) ou (14h00 - 19h00)	3.50 €	5.00 €	6.00 €

La subvention CAF est déjà déduite de ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter les tarifs proposés du centre de loisirs pour l'année 2017 - 2018

## **RENOUVELLEMENT DU BAIL WI 15 de CHIGY - DE 2017\_070**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le bail consenti à Mr BERTHELIN Adrien concernant la parcelle WI 15, dite « Les Petites Pâtures », d'une contenance de 8 ha 73 a 46 ca est arrivé à échéance le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le bail à BERTHELIN Adrien, pour la parcelle WI 15, pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un fermage annuel de 86,87 euros de l'hectare (base 2009), à ajuster suivant l'indice national annuel des fermages,

## **ECOLES DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire fait un point sur les changements attendus pour la rentrée scolaire 2017. Une demande à l'inspection d'académie a été effectuée pour le changement des rythmes scolaires. La semaine scolaire va passer à 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi les enfants pourront aller au centre de loisirs qui ouvrira de 7h 15 à 19h.

Les NAP sont supprimées

## **STATION D'EPURATION DE THEIL**

Monsieur le maire fait le point de l'avancement des études de la station d'épuration de Theil :

- Une étude est en cours pour la reprise du marché d'entretien de la station actuelle
- Nous avons reçu un accord de l'agence de l'eau pour subventionner les études
- Nous sommes en discussion avec la préfecture pour présenter le dossier de subvention DETR études + travaux
- La commande a été passée au bureau d'étude BIOS pour l'étude d'impact sur le milieu aquatique
- Une réunion est prévue avec central environnement et Eau de Paris pour les rejets des particuliers pas aux normes.
- Nous sommes en attente du dossier ATD de consultation du bureau d'étude de la station

## **DEPLACEMENT MONUMENT AUX MORTS DE THEIL**

Bernard Coquille, maire délégué de Theil présente un projet de déplacement du Monument aux Morts de la commune historique de Theil-sur-Vanne. Profitant de la nécessité de reconstituer le socle du monument, il s'agirait de le reculer pour sécuriser les cérémonies. Ce projet sera représenté lors d'un prochain conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les festivités du début de l'été sur la commune sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> juillet : feux de l'été à Chigy
- 2 juillet : vide grenier à Theil et journée du patrimoine local à Chigy : expo de peinture dans le lavoir- expo pompiers et fanfare à la forge.
- Samedi 8 juillet : feux de la Saint Jean à Theil